

DÉPARTEMENT  
*Lozère*  
ARRONDISSEMENT  
*FLORENC*

COMMUNE :

*CASSAGNAS*

Communes de moins  
de 1 000 habitants

Élection du maire et des  
adjoints

Effectif légal du conseil municipal

*M*

Nombre de conseillers en exercice

*M*

## PROCÈS-VERBAL

### DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le vingt trois du mois de mai

à 17 heures 00 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CASSAGNAS

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

<u>Jean WIERNIK</u>	<u>Ludie HERISSON</u>	<u>Patrick SORENTINO</u>
<u>Edith DAUDET</u>	<u>Française BOUZON LACONCE</u>	
<u>Bernard DANIELU</u>	<u>Française LE BEUCH - ZARESKY</u>	
<u>Véronique BOYER</u>	<u>Cédric PLANSET</u>	
<u>Sylvie TIVEL</u>	<u>Joël SCHIENER</u>	

Absents 1 : 0

#### 1. Installation des conseillers municipaux<sup>2</sup>

La séance a été ouverte sous la présidence de M Tecan...w...k...n..., maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Edith DAUDET a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

#### 2. Election du maire

##### 2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 9 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie<sup>3</sup>.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

##### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Lydia HESSSEN, Madame...Véronique...BOYER et Mme...Patrick SORENTINO

##### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

<sup>2</sup> Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

<sup>3</sup> Tiers des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### **2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 14
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean WUKIN	14	Quatorze

#### **2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin** <sup>5</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

#### **2.6. Résultats du troisième tour de scrutin** <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

<sup>4</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>5</sup> Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>6</sup> Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....	.....
.....	.....

## 2.7. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Jean Guérin..... a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

### 3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Jean Guérin..... élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit ..... 3, 2..... adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de ..... 2..... adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à ..... 3..... le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### 3.1. Élection du premier adjoint

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 .....
- Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 1 .....
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1 .....
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0 .....
- Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 0 .....
- Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres		En toutes lettres
François Bourban Vacanze.....	3	trois	.....
Cédric Plantier.....	7	sept	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>7</sup>

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres		En toutes lettres
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>8</sup>

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

<sup>7</sup> Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>8</sup> Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS**

(dans l'ordre alphabétique)

	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
En chiffres	En toutes lettres
Massouk Gédric PLANTEZ	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

**3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint**

Massouk Gédric PLANTEZ

a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

**3.2. Élection du deuxième adjoint****3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 11
- f. Majorité absolue 4 .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
En chiffres	En toutes lettres
Edith DALLET	7
Françoise LE BOUCHER-ZAREKIS	4
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

**3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin** <sup>9</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Majorité absolue 4 .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

**3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin** <sup>10</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

<sup>9</sup> Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.<sup>10</sup> Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Madame	<u>Edith ALUET</u>	a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).
--------	--------------------	--

### 3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Madame Edith ALUET

#### 3.3. Élection du troisième adjoint

##### 3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 1
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 10
- f. Majorité absolue<sup>4</sup> ..... 6

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres	En toutes lettres
Véronique BOUER	<u>3</u>	<u>Trois</u>
Françoise LeBOUCHER-ZAKHARY	<u>2</u>	<u>Deux</u>
JoëL SCHIRNER	<u>5</u>	<u>Cinq</u>

##### 3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin<sup>11</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 1
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 1
- f. Majorité absolue<sup>4</sup> ..... 6

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres	En toutes lettres
Véronique BOUER	<u>5</u>	<u>Cinq</u>
JoëL SCHIRNER	<u>6</u>	<u>Six</u>

##### 3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin<sup>12</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 0
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 0

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres	En toutes lettres
M. Cassouk	<u>0</u>	<u>Zéro</u>
JoëL SCHIRNER	<u>0</u>	<u>Zéro</u>

### 3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M. Cassouk JoëL SCHIRNER

a été proclamé(e) troisième adjoint et immédiatement installé(e).

<sup>11</sup> Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>12</sup> Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

### 3.4. Élection du quatrième adjoint

- 6 -

#### 3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### 3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>13</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### 3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>14</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### 3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

M .....

#### 4. Observations et réclamations <sup>15</sup>

a été proclamé(e) quatrième adjoint et immédiatement installé(e).

<sup>13</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>14</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

<sup>15</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexation est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

**5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le ..... 23/05/2020 ....., à ..... 18 ..... heures, .. 30 .....

minutes, en double exemplaire<sup>16</sup> a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs

et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),



Le conseiller municipal le plus âgé,  
Les assesseurs,



Le secrétaire,



<sup>16</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.



## ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

### FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

### NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction <sup>1</sup>	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	WILKINSON Sean	01/09/1952	Maire	68
M.	PALANTIER Cédric	16/04/1974	Premier adjoint	73
Mme	MALET Edith	06/02/1965	Déléguée adjoint	75
M.	SCHIENEK Toël	12/10/1952	Deuxième adjoint	84
Mme	BONYER Véronique	29/10/1956	Conseillère	83
Mme	HEISSIAU Lydie	15/02/1970	Conseillère	82
Mme	TIXIER Sylvie	10/09/1960	Conseillère	80
M.	DANELLIS Bernard	24/10/21/1965	Conseiller	73
M.	SERPENTINO Patrick	22/01/1966	Conseiller	71
Mme	LE BOUCHER-ZARSKY Frangise	02/10/31/1959	Conseillère	59
Mme	BOUBOUZI Aline francoise	03/05/1950	Conseillère	51
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

Fait à CASSAGNAS  
Le maire  
(ou son remplaçant),

<sup>1</sup> Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).

, le 22 mai 2020  
Le secrétaire,

